



1004196501

DATE DEPOT : 2010-05-17
NUMERO DE DEPOT : 41965
N° GESTION : 2010B02650
N° SIREN : 428634067
DENOMINATION : 2 HIP HOLDINGS
ADRESSE : 9 rue Belidor 75017 PARIS
DATE D'ACTE : 2010/03/09
TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL

DB 9.03.10 CN

06

11

10B2650

ZHIP HOLDINGS
Société par actions simplifiée au capital de 29.603.943,84 euros
9, rue Belidor - 75017 Paris
428 634 067 RCS Paris

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I

11 MAI 2010

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 9 MARS 2010**

UNIQUE DÉPÔT 41965

La société WRIGHT MEDICAL TECHNOLOGY Inc., société de droit américain, au capital de USD 10, dont le siège social est situé 5677 Airline Road - Arlington - 38002 Tennessee, Etats-Unis, représentée par Monsieur Gary D. Henley,

Agissant en qualité d'associé unique de la société ZHIP HOLDINGS, propriétaire de la totalité des 1.942.516 actions composant le capital social,

Après avoir constaté que, conformément aux dispositions légales et à l'article 14 des statuts, les documents ci-après ont été tenus à sa disposition, au siège social, dans les délais légaux :

- le rapport établi par le président,
- le texte des projets de décisions,
- le projet de statuts modifiés,
- un exemplaire des statuts,

En vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 10bis des statuts en vue de prévoir les pouvoirs de représentation du directeur général,
- Nomination d'un nouveau directeur général, en remplacement de Monsieur Paul Kösters, démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A pris ce jour les décisions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 13.1 des statuts, dont le commissaire aux comptes a été régulièrement informé :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir étudié le projet de statuts modifiés qui lui est soumis et après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide d'insérer, après le premier paragraphe, dans l'article 10b des statuts, les dispositions suivantes relatives aux pouvoirs du directeur général :

« ARTICLE 10 BIS - AUTRES DIRIGEANTS

[...]

Le Directeur Général représente la Société à l'égard des tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers, les pouvoirs du Directeur Général pourront être limités par l'associé unique ou par décision collective des associés prise dans les conditions des articles 12 et 13 ci-après. Ces limitations de pouvoirs seront inopposables aux tiers.

Le Directeur Général doit exercer ses pouvoirs dans le respect de la loi et des règlements en vigueur et des présents statuts et agir dans l'intérêt de la Société. Il pourra déléguer ses pouvoirs, par mandats spéciaux et temporaires, à toute personne associée ou non.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du président, prend acte de la démission de Monsieur Paul Kösters de son mandat de directeur général de la Société, avec effet au 19 janvier 2010 et nomme, sur proposition du Président, pour le remplacer, Monsieur Aurelio Sahagun, demeurant à Amsterdam (1016 KG) Bloemgracht 77L (Pays-Bas) en qualité de directeur général de la Société.

Ce mandat de directeur général est consenti à compter de ce jour et pour la durée restant à courir sur le mandat du président, soit jusqu'à la décision de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2011, sauf décision contraire de l'associé unique ou cessation anticipée, par démission notamment.

Monsieur Aurelio Sahagun, en sa qualité de Directeur Général, exercera les pouvoirs qui lui sont dévolus par le nouvel article 10 bis des statuts. Il disposera des mêmes pouvoirs que le président, tant sur le plan interne qu'à l'égard des tiers pour représenter la Société, avec faculté de subdéléguer partiellement ces pouvoirs à toute personne de son choix.


Monsieur Aurelio Sahagun ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de directeur général mais il aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation de justificatifs.

L'associé unique prend acte que Monsieur Aurelio Sahagun a fait connaître par avance qu'il accepterait les fonctions de directeur général de la Société et a déclaré qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat de directeur général.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'associée unique
La Société WRIGHT MEDICAL TECHNOLOGY Inc.


Monsieur Gary D. Henley